

COMMUNE DE TANNAY



CONSEIL COMMUNAL

1295 Tannay, le 23 septembre 2024

CC/16/2021-2026

Procès-verbal n°16 de la séance du Conseil communal de Tannay du 23 septembre 2024 à 20h00

Ordre du jour

- 1. Appel**
- 2. Ordre du jour**
- 3. Approbation du procès-verbal de la séance du 17 juin 2024**
- 4. Nomination vient-ensuite M. Mateo Diettes pour remplacer M. Maxime Ansermet**
- 5. Communications du Bureau**
- 6. Communications de la Municipalité**
- 7. Communications des délégués des différentes associations intercommunales**
- 8. Préavis n° 43 de la Municipalité relatif à la stratégie régionale de la gestion des zones d'activités du district de Nyon (SRGZA)**
- 9. Préavis n° 44 de la Municipalité relatif à la taxe d'épuration 2025**
- 10. Préavis n° 45 de la Municipalité relatif à l'arrêté d'imposition 2025**
- 11. Propositions individuelles et divers**

Verrée

Message d'ouverture du Président

« Mesdames et Messieurs les Municipaux, Mesdames et Messieurs les Conseillers communaux, Mesdames et Messieurs du public, au nom du Bureau du Conseil communal de Tannay, je vous souhaite à tous la bienvenue. Il est maintenant l'heure de déclarer ouverte la séance du Conseil communal de Tannay ».

1. Ordre du jour

Monsieur le Président Guillaume BENARD lit l'ordre du jour.

Aucune modification de l'ordre du jour n'est demandée.

2. Appel

Monsieur le Président Guillaume BENARD procède à l'appel des membres du Conseil communal.

5 personnes se sont excusées : Madame Ines FRANKE, Monsieur Arcadio MIR, Madame Lisa FRANCHI, Madame Chantal DONOHUE et Monsieur Arnaud WEIL.

29 personnes sont présentes.

Le quorum est atteint, la séance du Conseil communal peut donc se tenir.

Il informe que le quorum sera fixé à l'avenir à 17 au lieu de 18, en raison du nombre des conseillers actuels et explique qu'il y aurait la possibilité d'organiser une nouvelle élection de 12 conseillers pour terminer la législature en 2026, sachant que cela implique des frais et du temps.

Monsieur Marc POLYDOR demande s'il serait possible d'être à nouveau 40 conseillers comme lors des années précédentes.

Monsieur le Président Guillaume BENARD répond que non ; il explique que le quorum doit être décidé pendant une législature, pour la législature suivante.

Madame Julia TADION demande quelle est la règle applicable à ce cas de figure.

Monsieur le Président Guillaume BENARD répond qu'il est possible d'avoir un cinquième de conseillers communaux en moins, ce qui signifie qu'il est possible d'avoir sept conseillers en moins jusqu'à la fin de la législature 2026.

Madame Julia TADION demande qui du Président du Conseil communal ou des Conseillers communaux doit prendre la décision.

Madame Caitlin MONNEY demande quels seraient les coûts d'une nouvelle élection.

Madame la Syndique Denise RUDAZ répond que cela représente environ CHF 5'000.-, en plus du temps qui doit être investi.

Monsieur François STETTLER propose que le Président Guillaume BENARD présente les différentes possibilités à la prochaine séance du Conseil communal.

Monsieur le Président Guillaume BENARD répond qu'il s'entretiendra avec la Préfète et qu'il reviendra sur ce point à la prochaine séance du Conseil.

3. Approbation du procès-verbal de la séance du 17 juin 2024

Monsieur le Président Guillaume BENARD se réfère au courriel de Madame Julia TADION qui souhaiterait que le dialogue survenu entre elle et le Président lors de la séance du 17 juin 2024 soit retranscrit de manière littérale. Elle estime que les propos tenus par le Président n'ont pas été reportés

de manière complète et souhaiterait qu'il soit précisé que ce n'est pas elle qui a évoqué pour la première fois la notion de viol.

Monsieur François STETTLER explique qu'il souhaiterait lire les modifications survenues par rapport à la première version du procès-verbal du 17 juin dernier.

Le Président Guillaume BENARD annonce que le procès-verbal sera renvoyé selon les modifications demandées pour être soumis au vote lors de la séance du 2 décembre prochain.

4. Nomination vient-ensuite M. Mateo Dietes pour remplacer M. Maxime Ansermet

Monsieur le Président Guillaume BENARD lit la lettre de démission de Madame Chantal DONOHUE, puis celle de Madame Lisa FRANCHI.

Il lit ensuite la prestation de serment et procède à l'assermentation du nouveau conseiller communal, Monsieur Mateo DIETES.

5. Communications du Bureau

Monsieur le Président Guillaume BENARD annonce les résultats des votations fédérales et communales du dimanche 22 septembre 2024.

Il relève qu'il y a eu plusieurs erreurs dans la manière de voter de la part des citoyens suisses, comme des étrangers, soit environ une vingtaine de bulletins communaux qui ont été mis dans les fausses enveloppes.

Madame Caitlin MONNEY suggère de créer une vidéo explicative qui pourrait être mise en ligne sur le site internet de la commune afin de rappeler les instructions nécessaires pour voter correctement.

6. Communications de la Municipalité

Madame la Syndique Denise RUDAZ informe qu'il serait vraisemblablement possible d'avoir une crèche dans l'immeuble Floréal, sous réserve de l'acceptation des préavis requis.

Elle informe ensuite que quatre plaques d'amiante ont été découvertes lorsque les tuiles du toit ont été enlevées. Par conséquent, il est nécessaire de passer par un processus spécifique de désamiantage dont la Municipalité essaiera de restreindre les coûts au maximum.

Madame la Municipale Marie-Noëlle FAVARGER SCHMIDT rappelle que la DGMR (Direction générale de la mobilité et des routes) avait donné son accord pour que des chicanes soient installées afin de ralentir le trafic sur la route de Saint-Cergue. Elle explique que, toutefois, pour le moment, rien n'a été installé et relève que ce retard est peut-être une bonne chose car un projet cantonal mobilité douce, qui intégrerait probablement des voies pour les vélos sur cette route, permettrait de diminuer la vitesse de la circulation. Elle espère pouvoir donner des nouvelles d'ici la fin de l'année.

Elle explique ensuite qu'une campagne d'affichage a eu lieu à la suite des agissements d'un exhibitionniste dans la commune. Elle informe qu'à ce jour, l'enquête menée par la Police cantonale est en voie d'être terminée et que les affiches ont pu être enlevées.

Elle annonce que l'étude effectuée dans le cadre de la campagne de recensement des arbres remarquables de la commune de Tannay est terminée et que le recensement complet arrivera prochainement. Elle souligne que la commune de Tannay a été félicitée par le Canton de Vaud pour le travail effectué, ce qui lui vaut de recevoir une subvention de CHF 2'700.-. Elle tient à remercier Madame Ariane KARTZARKOFF pour son travail remarquable.

Monsieur le Municipal Michaël SCHLEGEL remercie toutes les personnes qui ont participé à l'organisation de la fête Torry Lac qui a eu lieu le 20 septembre dernier et souligne le succès de cet événement.

Il explique ensuite que le village de Tannay recherche des accueillantes en milieu familial (autrement dit, des mamans de jour) pour le préscolaire, mais surtout pour le parascolaire.

Il explique qu'il n'y a actuellement qu'une maman de jour et informe qu'il serait nécessaire qu'une ou deux personnes se proposent rapidement comme maman de jour. En cas d'intérêt ou de questions, veuillez contacter Monsieur Michaël SCHLEGEL. Pour plus d'informations sur ce sujet : <https://www.tannay.ch/actualites>.

Il explique ensuite qu'il existe également un problème d'accueil pour les enfants lors de la pause de midi. A ce titre, il a été discuté au sein de la Municipalité et avec l'APEJ de la possibilité de mettre en place un restaurant scolaire supplémentaire pour la pause de midi. Il annonce qu'il faudrait donc une personne pour encadrer les enfants durant ces périodes les lundis, mardis, jeudis et vendredis de 11h30 à 14h environ.

7. Communications des délégués des différentes associations intercommunales

Monsieur Fabrizio NASSISSI, pour la Région de Nyon, informe que les festivités des 20 ans de la Région de Nyon, qui a eu lieu 15 juin dernier, a été une réussite.

Il explique ensuite que plusieurs préavis ont été approuvés lors de la séance du 19 juin 2024. Pour plus d'informations : <https://regiondenyon.ch/documents/seance-du-19-juin-2024/>.

Monsieur le Président Guillaume BENARD demande à Madame la Syndique Denise RUDAZ si elle peut dire quelques mots sur les difficultés financières rencontrées par la société de remontée mécanique Télé-Dôle SA.

Madame la Syndique Denise RUDAZ précise à titre liminaire qu'elle a intégré le Conseil d'administration de Télé-Dôle SA en cours de route et explique que cette société rencontre plusieurs difficultés : la construction du restaurant « Lapin Blanc », qui a été estimé initialement à 2,2 millions de francs, avoisine désormais les 6 millions pour qu'il puisse être terminé. Elle explique cela par la prise de mauvaises décisions et d'un suivi du dossier insuffisant. Elle informe qu'il manque à présent environ 1,8 millions pour terminer cette construction et agrandir le parking.

Elle ajoute que Télé-Dôle SA s'occupe également de la maintenance des télésièges, ce qui coûte très cher car plusieurs installations sont vétustes et précise qu'il faudrait environ 5 millions de francs pour que Télé-Dôle SA puisse reprendre un peu d'activité.

Elle explique que le Canton de Vaud, la Région de Nyon et le DISREN (dispositif d'investissement solidaire de la Région de Nyon) vont participer à trouver une solution, en particulier le DISREN qui votera le 30 octobre prochain un préavis pour une demande de crédit de 5 millions de francs pour

finaliser la construction du bâtiment d'accueil et permettre la restructuration « quatre saisons » de Télé-Dôle SA.

Monsieur le Président Guillaume BENARD demande à Monsieur Fabrizio NASSISSI si le Conseil communal peut se faire entendre au sein de Région de Nyon sur ce sujet.

Madame Julia TADION rappelle que Monsieur Fabrizio NASSISSI a été élu et que dans ce but, le Conseil communal lui fait confiance dans ses choix.

Monsieur Fabrizio NASSISSI ajoute que le préavis du DISREN se trouve sur : <https://regiondenyon.ch/documents/preavis-43-2024-disren/>.

Monsieur Marc HUSMANN, pour l'ORPC, annonce que la loi sur la protection civile a subi des changements et notamment la réduction du nombre d'astreints qui sera toutefois susceptible de remonter à l'avenir.

Il explique que le site de la protection civile est à nouveau en service <https://protectioncivile-vd.ch>.

Madame Julia TADION, pour l'APEJ, informe que la prochaine séance de l'APEJ aura lieu le mois prochain.

Monsieur le Municipal Michaël SCHLEGEL, pour l'ARSCO, explique que le budget initial des travaux de 22 millions a été dépassé et atteint à présent environ 24 millions. Il explique que la qualité de l'infrastructure est remarquable et annonce qu'une date pour une visite sera annoncée prochainement pour les membres des exécutifs et législatifs communaux.

Monsieur le Président Guillaume BENARD demande ce qui remplacera la patinoire en été.

Monsieur le Municipal Michaël SCHLEGEL répond que ce sera une halle, avec un sol en béton, qui pourra être utilisée pour des expositions et comme salle de gym. Il explique que les travaux avancent selon le planning prévu et qu'il pourra donner d'autres informations prochainement.

Monsieur le Président Guillaume BENARD informe que les présidents des conseils communaux avaient demandé, il y a un et demi, que des conseillers communaux puissent être au sein de l'ARSCO dans le but d'avoir une gouvernance plus élargie, mais que cela a été refusé.

Monsieur Jonathan MONNEY, pour TannayECO, annonce deux événements qui auront lieu à la salle communale :

- le jeudi 7 novembre à 19h30 : projection d'un film, suivi d'un débat avec le réalisateur, puis verrée.
- le dimanche 17 novembre de 10h à 16h : Noël Bazaar, visant à promouvoir la durabilité et la réutilisation des objets (vente d'objets encore en bon état, ateliers de fabrication cosmétique, d'emballages cadeaux réutilisables et nichoirs).

Monsieur Daniel PILSWORTH, pour la Commission culturelle, annonce qu'il y aura un nouveau format du type cinéma de quartier (Ciné-Panel) avec une série de projections qui seront diffusés le dimanche après-midi dans la salle communale.

8. Préavis n° 43 de la Municipalité relatif à la stratégie régionale de la gestion des zones d'activités du district de Nyon (SRGZA)

Madame la Syndique Denise RUDAZ présente le préavis n° 43.

Monsieur Karl VALFELLS lit le rapport de la Commission d'urbanisme ; au nom de la Commission, il recommande d'approuver ce préavis.

La discussion est ouverte.

Monsieur Hossein FADAIE demande si la position des autres communes est connue sur ce sujet.

Madame la Syndique Denise RUDAZ répond qu'elle ne sait pas, mais précise que chaque commune a dû détailler toutes les surfaces déjà construites, ce qui permet déjà de savoir à ce stade, le potentiel de constructions possibles pour chaque zone d'activité.

Le bulletin secret n'est pas demandé.

Le préavis n° 43 est accepté à la majorité (4 abstentions).

9. Préavis n° 44 de la Municipalité relatif à la taxe d'épuration 2025

Madame la Syndique Denise RUDAZ présente le préavis n° 44.

Madame Nicole WERMUTH KEYAERTS lit le rapport de la Commission des finances ; au nom de la Commission, elle recommande d'approuver ce préavis.

La discussion est ouverte.

Madame Jill MONNEY demande pourquoi la commune doit autant payer pour l'usage des eaux.

Monsieur le Municipal Fabrice BEAUX répond que ce n'est pas le paiement pour l'eau claire mais que c'est un investissement pour la STEP qui doit être remboursé.

Le bulletin secret n'est pas demandé.

Le préavis n° 44 est accepté à l'unanimité.

10. Préavis n° 45 de la Municipalité relatif à l'arrêté d'imposition 2025

Monsieur le Municipal Claus HÄSSIG présente le préavis n° 45.

Madame Nicole WERMUTH KEYAERTS lit le rapport de la Commission des finances ; au nom de la Commission, elle recommande d'approuver ce préavis.

La discussion est ouverte.

Monsieur Jonathan MONNEY demande qui définit le plafond d'endettement et s'il évolue avec le temps.

Monsieur le Municipal Claus HÄSSIG répond que ce plafond est imposé et défini par la loi cantonale.

Monsieur Marc POLYDOR explique qu'il ne comprend pas pourquoi les impôts des citoyens de Tannay doivent rembourser les dettes des immeubles, alors que ces derniers devraient servir à faire du rendement.

Monsieur Claus HÄSSIG répond que le Château est remboursé et représente actuellement une source de revenu, ce qui sera aussi le cas pour le bâtiment Floréal.

Madame Jill MONNEY demande s'il est judicieux de rembourser les intérêts des taux hypothécaires.

Monsieur Claus HÄSSIG répond qu'une collectivité publique ne peut acquérir des biens sans les amortir.

Madame Maria del Rosario MARTINEZ CASTRO estime qu'on devrait prendre en compte plusieurs situations et donc avoir plusieurs projections lorsqu'on établit des plans d'investissement et prendre en compte également le risque du marché immobilier.

Monsieur le Municipal Claus HASSIG répond que cela pourrait être fait par les Commissions du Conseil communal concernées par ces questions.

Le bulletin secret n'est pas demandé.

Le préavis n° 45 est accepté à la majorité (3 abstentions).

11. Propositions individuelles et divers

Monsieur Marc HUSMANN informe qu'une date sera prochainement annoncée pour la sortie du Conseil communal.

Madame Caitlin MONNEY souhaiterait que la Municipalité étudie la possibilité d'une solution temporaire pour la sécurité et la mise en place d'un parking sur le chemin du Bénuyer pendant l'été.

Madame la Municipale Marie-Noëlle FAVARGER SCHMIDT répond qu'une solution est en discussion, laquelle sera articulée dans le cadre des travaux de réfection de la gare CFF.

Monsieur Marc RAMSEYER demande la raison pour laquelle les trois places de parc au chemin des Traités ont été supprimées, alors qu'elles ont été approuvées par la Municipalité en 2019 et qu'elles permettaient de faire abaisser la vitesse dans le carrefour. Il demande par conséquent que ses trois places de parc soient compensées par la Municipalité.

Madame la Municipale Marie-Noëlle FAVARGER SCHMIDT répond que les autorités compétentes ont ordonné de supprimer ces trois places de parc à la suite de difficultés rencontrées par les véhicules d'urgence lors de leurs interventions. Elle ajoute que des devis ont été demandés pour que ces 3 places soient compensées en prolongation de places privées qui existent déjà près de l'immeuble Floréal.

Madame Jill MONNEY propose qu'un passage sous-terrain puisse être envisagé sous la route de St-Cergue au lieu d'installer des chicanes.

Monsieur Hossein FADAIE suggère à la Municipalité que le site de la déchetterie intercommunale puisse être utilisé comme espace d'échange culturel entre les trois communes.

Monsieur Marc RAMSEYER relève qu'il y a un problème de sous-capacité des bus qui circulent entre Chavannes et Coppet et demande s'il serait possible de rajouter des bus supplémentaires.

Monsieur le Municipal Michaël SCHLEGEL répond que les horaires CFF seront modifiés à partir de décembre 2024, ce qui impliquera également des changements dans les horaires de bus depuis la gare de Coppet en direction de Lausanne et Genève. Il explique qu'il y a toutefois une volonté d'augmenter la cadence des bus mais que pour le moment tout dépendra du nouvel horaire des CFF 2025.

Monsieur Jean-Marc KELLER demande si l'arrêt sur la ligne de bus 813 qui va à Manor sera réintroduit.

Monsieur le Municipal Michaël SCHLEGEL explique que ce sujet est cours de discussion ; il donnera sa réponse à la prochaine séance du Conseil communal.

Monsieur Hossein FADAEI demande si des panneaux vont être installés pour empêcher les véhicules de se garer sur les places de parc privées le long du chemin des Frênes.

Madame la Municipale Marie-Noëlle FAVARGER SCHMIDT répond qu'un macaron peut être obtenu par les citoyens auprès de l'administration communale et précise que les privés peuvent s'adresser à la Justice de paix pour obtenir une mise à banc.

Monsieur le Municipal Michaël SCHLEGEL revient sur la question de l'arrêt de bus posée par Monsieur Jean-Marc KELLER et informe qu'il est prévu dans l'horaire 2025 (ligne 813), avec plusieurs trajets dans la journée.

Monsieur le Président Guillaume BENARD annonce les dates suivantes :

- les votations le 24 novembre
- la prochaine séance du Conseil communal qui aura lieu le 2 décembre, suivie d'un buffet thaïlandais.

Il clôt la séance à 22h21.

Le Président :

Guillaume Bénard



A blue ink signature of Anne-Sophie Nuoffer.

La Secrétaire :

Anne-Sophie Nuoffer